



DÉPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

CANTON D'EPERNAY 1

## COMMUNE DE DIZY

### COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

#### Du Mardi 31 août 2021 à 18 H 30

Sur convocation du 12 août 2021 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 31 août 2021 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

Monsieur le Maire rend hommage à Mme Anne LASSALLE, conseillère municipale depuis le 9 mars 2008 et très récemment disparue. Le conseil municipal respecte une minute de silence.

L'ordre du jour qui sera traité est le suivant :

#### Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 6 juillet 2021
- Décision modificative n°2 du budget primitif 2021
- Refonte du site internet de la commune
- Création d'un poste service civique pour la médiathèque
- Renouvellement du parc photocopieurs
- Construction d'un équipement sportif, sanitaires, vestiaires de la commune de Dizy
- Construction des locaux sociaux de la Crèche Municipale de DIZY
- Projet de numérisation des écoles
- Convention territoriale globale avec la CAF
- Assurance statutaire : contrat groupe du centre de gestion 2022-2025
- Accompagnement des adultes dans l'utilisation du numérique
- Adhésion de la CCGVM au SIABAVES
- Motion de la Fédération nationale des Communes forestières
- Informations
- Questions diverses

**PRÉSENTS** : CHIQUET Antoine, LAFOREST Maryline, BERTHIER Lise, ROUSSEAU Bernard, ANDRY Marie-Christine, TELLIER Michel, DIART Sylvie, BERNARD Benoît, LAGARDE Valentin, GOBANCÉ Gaëtane, BRUNEL Régis.

**ABSENTS EXCUSÉS ayant donné POUVOIRS** : LOURDELET François qui a donné pouvoir à Antoine CHIQUET, VELTZ Patrice qui a donné pouvoir à Michel TELLIER, ROUSSEAU Sylvie ayant donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU, Béatrice VAUTRAIN ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST, CUGNART Odile ayant donné pouvoir à ANDRY Marie-Christine, LORENTZ Florian ayant donné pouvoir à Lise BERTHIER.

**ABSENT EXCUSÉ** : DUMAS David

### Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Maryline LAFOREST a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et constate que le quorum est atteint avec 11 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice. Les conseillers municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

### Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 6 juillet 2021

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 6 juillet, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter. Le PV appelle une remarque.

**Madame Sylvie DIART** note que le compte rendu ne reflétait pas totalement les discussions et les décisions qui ont été prises lors du dernier conseil, notamment celles concernant le projet de construction d'un équipement sportif, sanitaires, vestiaires de la commune de Dizy.

**Monsieur le Maire** explique que ce dossier, suite à une nouvelle étude, a effectivement fait l'objet de modifications dans l'organisation administrative du dossier sans en modifier le contenu.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### 2021.43 : Décision modificative n°2 du budget primitif 2021

**Monsieur le Maire** informe que les marchés liés aux travaux pour la réalisation du complexe socio-culturel et sportif ont été résiliés (délibération 2021.38 du 8 juin 2021). Les titulaires des marchés ont validé le décompte définitif détaillant le montant des indemnités de résiliation.

Aussi, il est nécessaire de procéder, en section de fonctionnement, à une décision modificative pour abonder le compte 6711 (Intérêts moratoires et pénalités sur marchés) afin de procéder au paiement de ces indemnités de résiliation.

D'autre part, 2 agents sont absents pour maladie depuis le début de l'année et sont remplacés par des agents non titulaires en CDD. Le budget prévoyait, en dépense pour 2021, 6 mois de remplacement au total. Or, il y aura d'ici la fin de l'année, au minimum 22 mois.

Aussi, il convient de modifier le chapitre 012 pour prendre en compte ce besoin en remplacement. A noter, en recettes de fonctionnement, les salaires des agents absents pour maladie sont remboursés par l'assurance, le compte 6419 sera donc augmenté d'autant.

La décision modificative se présente comme suit :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>			
022 : dépenses imprévues	- 52 000 €	6413 : Personnel non titulaire	+ 52 000 €
615221 : Entretien et réparations	- 8 200 €	6711 : Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 8 200 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de valider cette décision modificative.

## 2021.44 : Refonte du site internet de la commune

La mairie de Dizy dispose d'un site internet réalisé et hébergé via le module "Jimdo". Pour permettre une meilleure communication grand public et être conforme avec la législation en vigueur, la municipalité souhaite refondre son site internet institutionnel.

Les principales cibles sont nombreuses comme les usagers à la recherche d'informations utiles et pratiques, les porteurs de projets économiques, les élus, les agents de la collectivité, les partenaires institutionnels...

Trois objectifs principaux sous-tendent en général les projets de création d'un site Internet par les communes :

- un objectif d'information et de communication : présenter la ville et ses activités, informer les citoyens ;
- un objectif de qualité du service public : améliorer l'efficacité des services administratifs de la commune, améliorer l'accès des usagers au service public communal, permettre le paiement en ligne des factures et loyers ;
- un objectif de compétitivité : promouvoir la commune grâce à l'image de modernité véhiculée par Internet.

A ce jour, le plan de financement se présente comme suit :

Financier	Montant TTC du projet	Montant HT (base de la subvention)	Subvention attendue	% subvention
Etat : franceRelance Transformation Numérique des CT	15 600	13 000	10 400	80%
<b>Total subventions demandées</b>			<b>10 400</b>	<b>80%</b>
Reste à charge de la commune = montant TTC - subv attendue			5 200	

Après avoir entendu l'exposé sur le projet de refonte du site internet de la commune, le conseil municipal décide :

- De valider le lancement du projet et son plan de financement,
- D'autoriser le maire à demander les subventions pour financer ce projet,
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

## 2021.45 : Création d'un poste service civique pour la médiathèque

Dans le cadre de son activité, la commune souhaite développer des missions de service public auprès de l'ensemble de ses habitants, notamment le public "empêché".

La commune souhaite s'inscrire dans le dispositif de service civique pour créer une dynamique porteuse d'engagement des jeunes sur le territoire.

Affecté à des missions d'accès à la culture pour tous, cet engagement volontaire a pour objectif de développer une dynamique d'ouverture des prestations culturelles vers un nouveau public. Les jeunes contribuent par leur investissement à retisser du lien en allant au-devant des habitants. Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité, d'ouverture et participent au quotidien à améliorer leur bien-être.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent les savoir-être et la motivation. Il permet d'effectuer une mission de 6 à 12 mois dans une structure. Il ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 472,97€ par mois + 107,58€ versés par l'organisme agréé, soit 580,55€ au total.

La municipalité veut créer les conditions d'une culture accessible à tous sur l'ensemble de la commune. La médiathèque de Dizy est un équipement fréquenté par les habitants de Dizy, les habitants de la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne (CCGVM) et d'Agglo Epernay. Au-delà de ces fréquentations, la médiathèque est aussi un lieu de rencontres, de passages, pour un public de tout âge, de toute culture. Elle vise à proposer une offre adaptée au public le plus large, par un programme d'animations, de médiation, de lecture, de rencontres auteurs-lecteurs, d'expositions, d'expression scénographique et de jeux.

A ce titre, la commune rejoint tout à fait les objectifs fixés par la mission nationale des bibliothèques qui veut développer le service à l'usager par le développement d'une dynamique complémentaire à l'offre culturelle existante et par le renforcement de la qualité de prestations et de service à la population. Cette mission se construit autour du renforcement du lien intergénérationnel.

Plusieurs axes de travail peuvent être développés :

- Le portage de documents à domicile

Faciliter l'accès à la culture des publics éloignés. Le portage à domicile permet de faciliter un accès plus large au public "dit empêché" à la lecture et aux ressources de la médiathèque. Le portage de documents peut également s'adresser à des publics porteurs d'un handicap ou ayant des difficultés de déplacements.

- Médiation primo-arrivants

Le volontaire accueille et accompagne les nouveaux arrivants en leur présentant la médiathèque ainsi que les prestations ouvertes aux adhérents.

- Bibliothèques éphémères hors les murs (parcs, jardins, point de vue, etc).

Le volontaire propose des temps d'échanges réguliers hors les murs (parcs, jardins, point de vue, lieu intergénérationnels, etc) avec des ateliers contes, lectures, spectacles, théâtre, etc, pour tout public.

- L'accompagnement à l'accès au livre et à la lecture pour toutes les générations.

La balade contée : Sortir les publics dans leur lieu de vie quotidien et tisser un lien intergénérationnel à travers la lecture d'histoires locales, de contes de Champagne, d'anecdotes à travers le récit intergénérationnel et faire participer le public.

- L'accompagnement à l'accès au livre et à la lecture pour les publics de la petite enfance et des enfants non-lecteurs

Amener le livre et les contes dans l'univers des tous jeunes enfants ou les enfants non-lecteurs contribue à la lutte contre les inégalités d'accès à ces biens culturels, en développant la familiarité avec le livre et en touchant par ce biais les familles.

- L'accompagnement à l'aide à l'écriture et la lecture pour les jeunes.

Ateliers d'écriture et de scénographie. Organiser des ateliers d'écriture en s'appuyant sur l'intervention de professionnels ou de supports motivants (blog "zone Expression prioritaire", faire ses cours, slam, ...) en fonction des envies des personnes.

\*\*\*

**Monsieur le Maire** expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné),  
Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'autoriser le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ;
- D'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires
- D'autoriser la formalisation de missions ;
- De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

**Madame GOBANCE** demande des détails sur le public concerné par ce dispositif, sur la communication à lancer pour le recrutement et précise que le bénévolat doit être ouvert aux jeunes. Elle s'interroge aussi sur la capacité des jeunes "étudiants" à pouvoir se libérer 24 heures par semaine.

**Madame Diart** demande qui sera le tuteur de cet agent.

**Monsieur le Maire** répond que ce sera Corinne, agent de bibliothèque.

## 2021.46 : Renouvellement du parc photocopieurs

Actuellement, il existe 5 photocopieurs répartis dans les services de la mairie. Les contrats et maintenance sont opérés par 3 fournisseurs différents. La dépense du « parc photocopieurs » en 2020 est d'environ 8 200 € (coût photocopies, maintenance et location).

Le photocopieur de la mairie (achat en 2012) prend de la place et est très bruyant. Il est vieillissant et nécessite régulièrement des interventions de maintenance. Celui de la crèche (achat 2019) ne fait pas de couleur et la directrice doit venir en mairie quand elle en a besoin. Celui de la bibliothèque (location depuis 2015) est aussi vieillissant et bruyant.

Il est proposé de :

- N'avoir qu'un seul fournisseur qui gèrerait le parc complet des photocopieurs
- Moderniser les équipements, le plus vieux ayant 10 ans et le plus récent, 3 ans
- Bénéficier des nouvelles techniques numériques
- Faciliter la gestion du renouvellement des contrats de maintenance

3 commerciaux ont été rencontrés pour connaître les avancés dans ce domaine, les conditions qui peuvent être envisagées pour modifier le parc, les tarifs appliqués actuellement, les conseils à prendre en compte si une mise en concurrence est décidée. Ainsi, cette proposition se base sur des éléments étudiés en amont pour anticiper la faisabilité du projet.

Les premiers éléments montrent que pour du matériel en location bien plus performant, le budget sera le même voire moins coûteux. De plus, le matériel pourra être renouvelé tous les 5 ans pour avoir du matériel toujours actualisé. De plus, les contrats non terminés seraient rachetés par le futur fournisseur.

**Madame DIART** demande le nom des fournisseurs qui ont été contactés.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit de 3 entreprises Marnaises (Est multcopie, BSD Koden, Riso France)

Après avoir entendu l'exposé sur le projet de renouvellement du parc photocopieurs de la commune, le conseil municipal décide :

- De valider la mise en concurrence et le lancement de la consultation du projet,
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

## 2021.47 : Construction d'un équipement sportif, sanitaires, vestiaires

**Monsieur ROUSSEAU** détaille le projet « lancement de la consultation AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) pour la programmation de la consultation d'un MOE (Maîtrise d'œuvre) ».

La consultation a pour objet l'appel à candidature pour la mission de programmiste de la construction d'un équipement sportif, sanitaires, vestiaires de la commune de Dizy (51530) « LA BRIQUETERIE 51530 DIZY »

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée. Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à tranches optionnelles. Elles feront l'objet d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles définies ci-après :

- Tranche Ferme
  - Phase 1.1: préprogramme ou programmation fonctionnelle, lotissement du projet et modalités de financement.

- Phase 1.2 : Programme Technique Détaillé (bâtiments et aménagement général du site)
  - Phase 1.3 : Assistance dans le cadre de la consultation et de la passation du marché de maîtrise d'œuvre
- Tranches optionnelles
- n°1: Assistance dans le cadre de la passation des marchés de travaux (analyse du rapport d'ouverture des offres entreprises du Maître d'œuvre, choix des entreprises, ordres de services, etc.)
  - n°2: Assistance dans le cadre de la réalisation des travaux (réunion de chantier, compte rendu, réception des travaux, etc.)

Les coûts prévisionnels estimatifs de cette mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre sont les suivants :

- |   |   |              |
|---|---|--------------|
| 1. Mission programmiste Tranche Ferme         | = | 12 500 € H.T |
| 2. Mission programmiste Tranche optionnelle 1 | = | 3 000 € H.T  |
| 3. Mission programmiste Tranche optionnelle 2 | = | 16 500 € H.T |

Le montant total des honoraires de 32 000 € H.T soit 38 400 € T.T.C.

Le coût global prévisionnel des travaux est de 1 159 250€ H.T.

Le coût prévisionnel des frais administratifs et d'études est de 207 984 € H.T.

Le total du projet serait donc de 1 399 234 € H.T.

Après avoir entendu l'exposé sur le projet de Construction d'un équipement sportif, sanitaires, vestiaires, le conseil municipal décide :

- De valider le lancement du projet,
- De valider le lancement de la consultation AMO (Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage) pour la programmation de la consultation d'un MOE (Maîtrise d'œuvre)
- D'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

Résultat du vote :      Abstention 1  
                                  Contre 0  
                                  Pour 16

### 2021.48 : Projet de numérisation des écoles

Le projet de numérisation des écoles a été validé par le conseil municipal par délibération n°2021.27 du 11 mai 2021.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 12 juillet dernier avec des offres attendues avant le 6 août. Une seule offre a été reçue, du Groupe OCI, et a été étudiée.

Le coût prévisionnel de ce projet était le suivant :

TRANCHE 1		TRANCHE 2		TRANCHE 1 + 2	
Total H.T =	31 400,00 €	Total H.T =	40 710,00 €	Total H.T =	72 110,00 €
Total T.T.C =	37 680,00 €	Total T.T.C =	48 852,00 €	Total T.T.C =	86 532,00 €

Après étude de l'offre, il a été conclu que la proposition répond totalement à la demande. Le coût de l'opération est le suivant :

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 1 + 2
Total H.T = 24 133,00 €	Total H.T = 30 539,00 €	Total H.T = 54 672,00 €
Total T.T.C = 28 959,60 €	Total T.T.C = 36 646,80 €	Total T.T.C = 65 606,40 €

A ce jour, le plan de financement se présente comme suit :

Financier	Montant TTC du projet	Montant HT (base de la subvention)	Subvention attendue	% subvention
Etat : DETR	124 152	103 460	20 692	20%
Europe : FEDER	124 152	103 460	20 692	20%
<b>Total subventions demandées</b>			<b>41 384</b>	<b>40%</b>
<b>Reste à charge de la commune = montant TTC - subv attendue</b>			<b>82 768</b>	

**Madame ANDRY** s'étonne que ce projet en soit déjà à cette phase et demande comment toutes ses décisions ont été prises.

**Monsieur le Maire** répond que le projet a été étudié en réunion par la commission puis a fait l'objet de la délibération n°2021.27 lors du conseil municipal en date du 11 mai 2021.

**Madame LAFOREST** ajoute que les écoles de Dizy ont du retard dans la mise en place de la numérisation, notamment dû à la mauvaise qualité du réseau internet. L'arrivée de la fibre sur la commune aidera à la mise en place d'outils numériques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le plan de financement du projet.

Résultat du vote : Abstention 2  
Contre 0  
Pour 15

### 2021.49 : Convention territoriale globale avec la CAF

Dans l'exercice de ses compétences enfance, périscolaire et extrascolaire, la commune de Dizy signe avec la CAF de la Marne un contrat « enfance-jeunesse » pour favoriser le financement de la crèche et des accueils de loisirs en contrepartie d'objectifs à atteindre.

Dispositif sectoriel et segmenté, ce contrat est désormais remplacé par une démarche stratégique transverse, dénommée **Convention Territoriale Globale (CTG)**, qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, à disposition du territoire pour proposer aux familles une offre de services complète et de qualité.

La CTG peut mobiliser tout ou partie des champs d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits, handicap, inclusion numérique.

Il est également à souligner qu'avec la signature de la CTG, la Caf s'engage à conserver sur le territoire le niveau des financements précédemment apportés au titre du contrat enfance jeunesse, sous la forme de "bonus territoire CTG", pour autant que la collectivité signataire poursuive son soutien financier aux équipements et services concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :



1/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caf de la Marne, la CTG de services aux familles,  
2/ D'autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers, et plus généralement tous les documents qui se rapporteront à la mise en œuvre de la CTG 2021-2024, liant la Caf de la Marne à la commune de Dizy.

### Accompagnement des adultes dans l'utilisation du numérique

Pour favoriser l'inclusion numérique sur notre commune, la municipalité souhaite développer un accompagnement des adultes dans l'utilisation numérique. Cet accompagnement permettra à terme de rendre autonome le public dans l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, d'un téléphone portable, et tout autre outil numérique.

Une étude de faisabilité a été lancée en amont, à destination des habitants de Dizy en mai 2021 sur une période de trois semaines, sur la création d'ateliers numériques au sein de la médiathèque de Dizy dont les résultats sont présentés en annexe.

Le Gouvernement souhaite améliorer la qualité de service pour les usagers en développant notamment la relation de confiance entre les usagers et les administrations. Le programme de transformation de l'administration, lancé en octobre 2017 et baptisé « Action Publique 2022 », prévoit notamment un principe clé : la transformation numérique des administrations, avec pour objectif la dématérialisation de l'intégralité des services publics à horizon 2022. La dématérialisation des procédures et la crise sanitaire, conduisent à revoir l'ensemble des fonctionnements des services publics à la population.

Pour répondre à ce besoin, deux possibilités de service sont à étudier :

- Recours à une mission de médiateur numérique en service civique, d'une durée de 12 mois, 24 heures hebdomadaires maximum.
- Convention de mise à disposition de salle et d'équipements communaux avec l'association Atelier Informatique des Coteaux Sud d'Epernay, sise 9 place de la Paix, 51530 Moussy, avec pour objectif la mise en place d'ateliers numériques. Cette association a été contactée. Elle ne semble plus avoir de créneau pour le moment et va s'installer également à Epernay.

Le conseil municipal délibère sur ce projet et décide :

- De faire appel à des bénévoles pour créer une association
- De rechercher en parallèle des candidats pour un service civique. La création du poste se fera si des candidats se présentent.

### 2021.50 : Adhésion de la CCGVM au SIABAVES

Par courrier du 9 juillet dernier, la CCGVM notifiait à la commune la délibération prise par leur assemblée dans leur séance du 8 avril 2021, relative à leur adhésion au SIABAVES (syndicat intercommunal d'aménagement des bassins Aisne Vesle Suipe). Ce syndicat a vocation à exercer la compétence relative à l'animation du SAGE (Schéma aménagement et de gestion des eaux) Aisne-Vesle-Suipe. Cette adhésion fait suite à la sollicitation du syndicat pour la commune de Nanteuil-la-Forêt, situé sur le bassin versant de la Vesle.

Conformément aux dispositions de l'Article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes les communes membres de la CCGVM doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de la CCGVM, sur le principe de son adhésion à un syndicat mixte. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'adhésion de la CCGVM au SIABAVES.

## Informations diverses

- *Point de situation du Budget Primitif 2021*

Un bilan de la situation financière est proposé au conseil. Il compare l'exécution du budget au prévisionnel.

- *Motion de la Fédération nationale des Communes forestières*

Par mail du 29 juin dernier, la fédération nationale des communes forestières informait que le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des communes et collectivités forestières françaises pour le financement des offices nationales des forêts à hauteur de 7,5 M€ en 2023 et 10 M€ en 2024-2025.

Ce projet envisage également la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF. La fédération estime que les communes ne peuvent pas être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant le maillage territorial pourtant essentiel. Par ailleurs, les communes et collectivités forestières sont face à une tempête sanitaire qui détruit inexorablement les forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Le conseil municipal de Dizy décide de voter une motion pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

- *Arrivée de la Fibre à Dizy*

**Monsieur le Maire** informe que la commune peut désormais bénéficier de la fibre pour les connections internet.

- *Concours des maisons fleuries*

Le concours de maisons fleuries est en cours. Des maisons pourront être choisies sans que les habitants ne soient inscrits au concours. Plusieurs lots à gagner (repas, entrée Préssoria, bons d'achat, ...).

- *Modification de l'identité visuelle*

Un projet est en cours pour la création d'un logotype pour la Mairie, de sa charte graphique et de ses déclinaisons, avec pour objectif de rajeunir et dynamiser l'image de la commune avec un nouveau logo et une nouvelle identité.

La commune de Dizy possède un blason depuis plus de vingt ans qui est non classé historique. Du point de vue politique, l'année 2020 a été marquée par le renouvellement de l'équipe municipale. Les élus municipaux souhaitent aujourd'hui renouveler l'image de leur collectivité.

Un nouveau logo et une nouvelle identité visuelle servent à illustrer un changement de stratégie, un nouveau positionnement et à "dépoussiérer" une identité qui souffre de visibilité notamment sur les nouveaux médias et qui n'est plus d'actualité. Le patrimoine était mis en avant dans l'ancien logo. Réveiller l'ambition de la ville et à l'inscrire dans une dynamique locale afin d'en rajeunir l'image en créant un rythme. Ainsi, la promesse d'attractivité future prévaut ici sur l'attachement patrimonial de la ville.

Une consultation est en cours de rédaction pour la création d'un logo et d'une typographie en phase avec l'image de la collectivité, ses compétences et ses cibles, accompagnés, de la déclinaison de sa charte graphique sur tous supports.

- *Marché : Noct'ambulles de Dizy et Arbre à livres*

**Madame GOBANCE** fait un compte rendu de la réunion du 24 août dernier lors de laquelle le projet de création d'un marché a été abordé. Certains points sont encore à finaliser comme le lieu d'implantation du marché et la réflexion sur l'installation d'éventuels branchements électriques.

Une discussion s'engage sur le projet.

**Madame GOBANCE** informe également qu'un projet de création d'arbres à livres est en cours. Un appel à la population sera lancé pour proposer aux habitants qu'ils construisent eux-mêmes l'arbre avec le matériel fourni par la mairie.

- *Fête des Sports organisée par l'ASPTT et Aurélie le samedi 4 septembre 2021*

**Monsieur BRUNEL** donne des détails sur l'organisation de la fête du sport qui aura lieu le 4 septembre prochain.

- *Pose de 2 défibrillateurs supplémentaires en extérieur (MDA ou ancienne entrée école élémentaire au 270 rue du vieux château, Pharmacie)*
- *Suite du sinistre au restaurant scolaire*

**Monsieur le Maire** informe que le dossier du sinistre suit son cours. Une réunion est prévue le 2 septembre avec l'assistant à la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre. Les travaux auront lieu dans le courant du 1er trimestre 2022.

**Madame LAFOREST** ajoute que la salle des fêtes sera donc toujours utilisée pour la restauration scolaire. Suite aux nouvelles décisions gouvernementales, les 2 écoles sont regroupées mais toujours bien séparées. Elles utiliseront une entrée et sortie différentes pour éviter les croisements d'élèves. Chaque classe déjeune à distance réglementaire des autres et chaque élève conserve toujours la même place.

Les fours de réchauffement ont été endommagés et un achat de matériel neuf sera nécessaire. A noter que le nombre d'élèves est en hausse cette année.

- *Construction des locaux sociaux de la Crèche de DIZY*

En application de la délibération de mai 2021, Monsieur le Maire informe qu'un appel à candidatures pour le recrutement d'un maître d'œuvre sera lancé courant septembre.

- *Modification du parc téléphonie-internet de la commune*

**Madame BERTHIER** explique qu'un audit a été réalisé concernant la téléphonie et internet sur les bâtiments communaux. En effet, les lignes analogiques ne fonctionneront plus à compter d'octobre prochain et doivent donc évoluer vers une nouvelle technologie. Après mise en concurrence, le choix s'est porté sur l'entreprise E-KIPEO qui fournira le nouveau matériel et assurera la fourniture des lignes téléphoniques. Concernant internet, la fibre arrive sur Dizy et la mairie a l'obligation de contractualiser avec Orange pour la première année et éviter des coûts supplémentaires d'installation.

- *Travaux de menuiserie dans les bâtiments communaux et scolaires*

**Monsieur ROUSSEAU** informe que le matériel pour les travaux de menuiserie est arrivé, seulement, l'entreprise n'a pas eu le temps d'intervenir pendant les dernières vacances. Ils sont donc reportés aux vacances scolaires de novembre.

- *Arrêt de la collecte du verre en porte à porte par la CCGVM*

**Monsieur le Maire** annonce que la CCGVM prévoit de stopper la collecte du verre en porte à porte à la fin de l'année 2021. Le conseil n'approuve pas cette décision.

- *Logement instituteur libéré : visite des lieux par le conseil à 18h15*

Le logement communal mis à disposition par la municipalité à la Directrice de l'école maternelle a été libéré. Le conseil municipal est invité à le visiter.

- *Nuisances sonores dues aux motos*

**Monsieur le Maire** informe qu'un courrier de la préfecture explique que des radars sonores seront installés dans plusieurs communes, pour tester leur efficacité. Dizy n'a pas été retenu pour ce test. Une étude se porte désormais sur l'installation de radar pédagogiques.

\* \* \* \*

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Monsieur le Maire  
Antoine CHIQUET



Madame la Secrétaire de Séance  
Maryline LAFOREST

